



Compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2015

Présents : Jean-Jacques Couturier, Maire, Guy Barré, Catherine Bérard, Bernard Brachet, Fabienne Brialon, Bénédicte Gault, Sophie Lapalus, Roland Lapendéry, Pascal Membré, Jean-François Pras, Claudine Riché, Bruno Souchon

Excusés : Chantal Ducreux, Stéphane Gonin

Document unique

Ce document, rendu obligatoire par la loi, et rédigé en collaboration avec le personnel est un outil de prévention en matière de sécurité au travail. Les agents ont réfléchi aux risques liés à leur métier et un état des lieux a été fait. Puis des niveaux de risque ont été établis (en fonction de la fréquence et de la gravité). Enfin, un plan d'actions de prévention a été programmé (à titre d'exemple : formations « gestes et postures », achat d'un escabeau sécurisé, habilitation électrique ...).

Ce plan a été validé à l'unanimité.

Schéma de coopération intercommunale

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) établit un seuil de 15 000 habitants minimum pour les intercommunalités. Leurs compétences sont également élargies. De plus, tous les syndicats intercommunaux compris dans le périmètre d'une intercommunalité n'auront plus de raison d'être et tomberont dans le giron de celle-ci.

Un nouveau schéma départemental sera proposé le 9 octobre, par le préfet, à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (dans laquelle siègent des représentants des différentes collectivités locales). Celle-ci devra se prononcer lors d'une prochaine réunion ainsi que les communes ; le schéma devant être effectif pour le 31 mars 2016. Le périmètre de Roannais Agglomération pourrait être élargi.

Révision des tarifs de l'ADS

Le service d'aide à l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (permis de construire, d'aménager, certificat d'urbanisme, déclaration préalable) n'est plus porté par l'Etat qui s'est retiré, mais par Roannais Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2015. Les communes peuvent adhérer à ce service au tarif de 1€50 par habitant. Le reste étant pris en charge par l'Agglomération.

Cette adhésion est maintenue au même tarif, mais des frais supplémentaires liés à

l'établissement des différents dossiers ont été décidés par Roannais Agglomération, ce qui correspondrait pour notre commune à un quasi doublement des tarifs.

Défrichage de la parcelle de la Croix Montloup

Une subvention est demandée pour diminuer le coût du défrichage d'une parcelle de 6 600 m² appartenant à la commune. Cette opération permettra une ouverture du paysage et au terrain de retrouver sa vocation agricole. L'amélioration de la sécurité au niveau de l'abribus situé à proximité sera également étudiée avec le Conseil Départemental.

Rentrée scolaire

86 enfants sont inscrits à l'école, dont 32 fréquentent les activités périscolaires du vendredi après-midi (activité théâtre encadrée par Pascale Dickelmann intervenante, activités manuelles par Marie-Christine Durantet et à dominante sportive par Claudie Bartholet).

Les études surveillées du lundi et du mardi sont assurées par deux enseignantes. Celle du jeudi est assurée par Annie-Laurence Ferréro, Emploi Vie Scolaire actuellement en poste à l'école.

Le premier conseil d'école aura lieu le 15 octobre.

La classe de CM participera à la commémoration du 11 novembre.

12 tapis de gym (pour une valeur de 1068€) ont été achetés en remplacement des tapis abîmés. Ils donnent entière satisfaction.

Questions diverses

- **Aire de jeu** : la commission animation a recensé les besoins et les terrains disponibles. Des entreprises spécialisées seront contactées afin d'apporter des conseils.
- **Commission animation** : une nouvelle activité sportive est proposée cette année sur la commune par Familles Rurales d'Ambierle. Il s'agit de cours de zumba-kids (pour les 7-11ans) le mercredi de 14h30 à 15h30, à la salle d'évolution de l'école.
Le local des jeunes sera à nouveau mis à disposition du service jeunesse de Roannais Agglomération les vendredis soirs pour le projet « en route pour les festivals » qui réunit des jeunes de 14 à 18 ans du territoire et également de façon ponctuelle pour d'autres activités.
- **Commission communication** : Après un an de fonctionnement, 7 300 connexions (soit 20 par jour en moyenne) et 29 00 pages vues, le site de la commune semble répondre à un réel besoin. La page la plus lue est celle des comptes rendus de conseil municipal, vient ensuite l'annonce des manifestations. Les articles d'actualité sont également beaucoup lus.
- **Commission bâtiments** : des travaux sont nécessaires au niveau de la toiture de la cabane du plateau scolaire. Des devis sont en cours.
Un vitrail de l'église a été cassé. La réparation sera prise en charge par l'assurance.
Suite à un problème d'alimentation électrique, les cloches n'ont plus sonné pendant

quelques jours. EDF a régularisé la situation.

La Madone a été restaurée et remise en place par la paroisse.

- **Commission Voirie** : des travaux de rénovation de voirie seront réalisés mi-octobre sur la route de Pipart, une partie du chemin du Bois Berger et l'impasse de la Rousselière. Le programme de la voirie 2016 est à l'étude.
La fibre optique devrait être installée sur la commune en 2017, avec un retard de 8 mois environ sur le programme initialement prévu.
- **Commission commerce** : elle se réunira le 5 octobre pour faire une première sélection des candidatures retenues, puis des entretiens seront programmés.
- **Commission urbanisme** : la révision du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** est en cours, avec l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui est le document définissant les orientations pour le futur PLU.
Le projet de **PAEN** (Protection et valorisation des espaces Agricoles et Naturels) qui vise à protéger certains terrains à vocation viticole ou agricole en les plaçant en zone non constructible de façon quasi définitive, a été adopté en juin dernier. Dans le cadre de **l'enquête publique** le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Saint Haon le Vieux le jeudi 19 novembre 2015 de 8H30 À 11H30. Le dossier et le registre des observations seront disponibles en mairie à partir du 19 octobre afin d'informer les habitants et de leur permettre de se prononcer sur ce projet qui vise à préserver notre cadre de vie ainsi que l'activité agricole.